

La Résidence Seniors

QU'EST-CE QU'UNE « RÉSIDENCE SENIORS » ?

La Résidence Seniors est un ensemble de logements sociaux individuels, autonomes, adaptés à la perte d'autonomie (exemples : présence de barres de maintien dans les sanitaires, douche à fond plat, ascenseur, système de surveillance...). Chaque Résidence Seniors comprend en quantités variables des studios, T2 et T3.

Elle se situe à proximité de services et de commerces. La plupart des Résidences Seniors proposent des services et animations (inclus et/ou à la carte).

Pour les logements relevant du parc social, les mensualités (loyers et charges) sont abordables.

POURQUOI HABITER DANS UNE « RÉSIDENCE SENIORS » ?

La Résidence Seniors s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, autonomes, ou personnes en situation de handicap (sous conditions d'âge et critères d'autonomie) qui souhaitent vivre dans un logement adapté.



INFO+

ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Bas-Rhin**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

www.bas-rhin.fr

→ **MISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET EMPLOI**
Secteur Habitat et Logement
Tél. : 03 88 76 63 01
logement@bas-rhin.fr

ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL **Bas-Rhin**

DÉVELOPPER
NOS TERRITOIRES

HABITAT

EN PERTE D'AUTONOMIE ?
LE DÉPARTEMENT A UNE SOLUTION !

Direction de la Communication CD Bas-Rhin / Janvier 2018 / Photos : Jonathan Sarago/CD67, DR, iStock / Impression CD67.





« Le maintien à domicile, les solutions alternatives (type accueil familial), les résidences seniors, l'habitat accompagné et l'hébergement dans des établissements spécialisés constituent les solutions de

logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Pour tenir compte du souhait des personnes, le Département soutient et développe les actions favorisant le maintien à domicile. Ce sont ainsi environ 1 000 ménages qui bénéficient annuellement d'un accompagnement financier et/ou technique du Département. »

Michèle ESCHLIMANN,
Vice-Présidente en charge de
l'Autonomie de la personne, silver économie

ADAPTER LE LOGEMENT QUE VOUS OCCUPEZ DANS LE PARC PRIVÉ : La SOLUTION ADAPT'LOGIS

POUR QUI ?

Pour les propriétaires occupants et pour les locataires occupant un logement dans le parc privé (personne handicapée ou âgée de plus de 65 ans).

QUELS TRAVAUX PEUVENT ÊTRE SUBVENTIONNÉS PAR LE DISPOSITIF ADAPT'LOGIS ?

La plupart des travaux destinés à l'accessibilité ou à l'adaptation du logement peuvent être subventionnés tel que l'élargissement de portes d'entrée, suppression de marches, construction d'une rampe d'accès, mise en place d'un monte-escalier, installation de barres d'appui, aménagement d'une douche à fond plat, adaptation des systèmes de commande...

QUELLES CONDITIONS ?

Les aides du Conseil Départemental et de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) sont accessibles aux propriétaires dont les niveaux de ressources sont inférieurs à certains plafonds et aux locataires sans condition de ressources (accord exprès du propriétaire obligatoirement).

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment et doivent débuter après la date de dépôt du dossier de subvention au Conseil Départemental.

OÙ SE RENSEIGNER ?

- ➔ À la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)
6a rue du Verdon - 67100 STRASBOURG
0 800 747 900 (numéro vert)
- ➔ À la consultation Rénov'Habitat la plus proche de chez vous : permanences et horaires sur **bas-rhin.fr**
- ➔ Dossier à télécharger sur **bas-rhin.fr**

ADAPTER VOTRE LOGEMENT LOUÉ CHEZ UN BAILLEUR SOCIAL

POUR QUI ?

Pour les locataires, en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, occupant un logement social au sein du parc d'un des bailleurs sociaux suivants :

Adoma, Amitel, Batigère Nord Est, Colmar Habitat, CUS Habitat, Crédit Immobilier, Domial ESH, Erstein Habitat, le Foyer de la Basse Bruche, Habitat de l'III, Habitat et Humanisme, Habitation Moderne, ICF Nord-Est, Nouveau Logis de l'Est, Sibar, Immobilière 3F, Logiest, Néolia, Obernai Habitat, Opus 67, la SEM de Schirmeck, la SEM de Schweighouse sur Moder, SICI, SIIHE, Soconec, Socopolo, la Strasbourgeoise Habitat, Vilogia.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Après du bailleur social concerné

S'INSTALLER DANS UN LOGEMENT ADAPTÉ : La SOLUTION HANDILOGIS 67

QU'EST-CE QUE HANDILOGIS 67 ?

Un dispositif d'aide à la recherche d'un logement social accessible et/ou adapté pour toute personne en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie. Handilogis 67 fonctionne sur le mode d'une bourse aux logements relevant du parc social.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

Toute personne en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie qui souhaite vivre dans un logement adapté à ses difficultés (présence d'un ascenseur pour faciliter l'accès au futur logement, douche à fond plat, espaces de circulation prévus pour des déplacements intérieurs en fauteuil roulant...).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Une demande de logement auprès des bailleurs sociaux doit être enregistrée et active. Plus d'informations sur **areal-habitat.org**

Le demandeur saisit ensuite un travailleur social ou une association en lien avec la thématique du handicap, ou toute autre structure sociale, pour compléter une fiche technique qui sera adressée au Département.

Sur la base de la fiche technique Handilogis 67, le Département appuie les demandes auprès des bailleurs sociaux et les sollicite régulièrement sur leurs disponibilités en logements accessibles et/ou adaptés pouvant correspondre à la demande.

Parallèlement, les bailleurs sociaux adressent régulièrement au Département un descriptif des logements accessibles et/ou adaptés disponibles.